Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260615-2026_06_15_04-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 15 juin 2026

Date convocation : 10 juin 2026	Le dix juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Anne LAZAREVITCH, Mauro Giuseppe LECCACORVI ; Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX ; Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **RETARD :** Murielle TATARA-VIVILLE (Arrivée à 20h21) **Excusés :** Philippe DURANTI, qui donne procuration à Yannick CARMIGNAC ; Marie Christine BINOT qui donne procuration à Murielle TATARA-VIVILLE **Secrétaire de séance** : Marion LE FLEM

2026_06_15_04 OBJET : Travaux clocher église : Pose grillage

Contexte :

Lors des entretiens individuels de fin d'année, avec les agents du service technique, un problème se « sécurité » a été soulevé.

En effet, les agents doivent régulièrement nettoyer le terrasson, qui est à ce jour en mauvais état. Cette dégradation entraine des soucis d'infiltration assez importante, qui abime les menuiseries de l'église, notamment du clocher.

La présence des choucas et des pigeons est à l'origine de ces problèmes. La solution proposée, suite à l'audit campanaire réalisé par l'entreprise BODET, est de clôturé le clocher :

Afin de rassurer les agents qui entretiennent l'église, un audit campanaire a été effectuée par l'entreprise BODET. Cette Entreprise fait la maintenance des cloches sur la commune depuis déjà quelques années.

Cet audit fini par l'établissement **des travaux à prévoir (Avec priorités)** :

Pour répondre au plus urgent, le terrasson, un devis de pose de grillage anti volatile a été proposé :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260615-2026_06_15_04-DE

Travaux réalisés sur 2 journées par un technicien nacelle et un technicien cordiste pour des raisons de sécurité

PRESTATIONS/MATERIELS				
Code	Description	Qté	PU HT	Total HT
	Prestation travail (cordiste - Nacelle)			
NCTR4351	MONTAGE INSTALLATION S/T	1,00	5 040,00	5 040,00
MCORDIST	MAIN D'OEUVRE CORDISTE CAMPANAIRE	2,00	950,00	1 900,00
	Fournitures Grillages et fixations			
910GR004	BOITE 100 CHEVILLES 8X60	5,00	38,00	190,00
A90326	PLAQUETTE 40X40 FIX.GRILLAGE Pour fixation grillage	500,0	0,56	280,00
T06014	DISQUE A TRONCONNER Ø125X1.6	15,00	2,80	42,00
NCTR9201	PRODUIT SPECIAL TR	1,00	2 363,00	2 363,00
	Logistique			
TRANSP_G	TRANSPORT SUR SITE CAMION GRUE Transport calculé au ml	1,00	580,00	580,00
MKMDEP	FRAIS DEPLACEMENT KM TR Prix forfaitaire	100,0	2,20	220,00

Remarques spécifiques :
Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paratonnerres – bronze cloches ….), nous vous informons ne pas pouvoir , maintenir les conditions tarifaires de nos offres , au-delà d'une durée de 4 semaines.

TOTAL HT	10 615,00 €
TVA 20%	2 123,00 €
TOTAL TTC	12 738,00 €

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

VALIDE le devis présenté par l'entreprise BODET pour la pose d'un grillage anti volatile, pour un montant HT de 10 615 euros

---

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

MAIRIE DE PLOËZAL (22)

Le secrétaire de Séance,
Mme Marion LE FLEM